

Vie des entreprises/Compagnie africaine de sépulture du Gabon (Casep-Ga) Vers la délocalisation de l'agence du centre-ville



Le sous-préfet Junior Boulikou (milieu) et le DGA de Casep-Ga, Dimitri Awori Ndouna Depenaud (d).



Le directeur provincial de l'Environnement et modérateur de la réunion, Côme Ndjekounda.



La délocalisation envisagée de l'Agence Casep-Ga de Port-Gentil.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

IMPLANTÉE à Port-Gentil, il y a une vingtaine d'années, la Compagnie africaine de sépulture du Gabon (Casep-Ga) se propose de délocaliser son agence située au centre-ville, désormais à l'étroit, vers un autre site situé à

Ntchengué, peu avant le stade "Michel Essonghe". C'est justement pour examiner ce dossier que le sous-préfet du district de Mpaga, Junior Boulikou, mandaté par le préfet de Bendjè, a présidé dernièrement une réunion avec les directeurs provinciaux, dont celui de l'Environnement, Côme Ndjekounda, dans les locaux de la préfecture. Principale concernée,

Casep-Ga était représentée par son directeur général adjoint, Dimitri Awori Ndouna Dépenaud. Après l'ouverture de la réunion par le sous-préfet, la présentation du projet a été faite par Desnos Nzigou du cabinet Eco-quality, qui collabore avec la maison des pompes funèbres depuis des lustres. Cette présentation a été suivie par les interventions des respon-

sables locaux de la Santé, de l'Habitat, des Travaux publics, etc. Et, à la fin des échanges, le directeur provincial de l'Environnement, qui faisait aussi office de modérateur, a relevé : « Du point de vue réglementaire, ou alors légal, il est prévu, pour une certaine catégorie de projets, de réaliser tout naturellement une étude d'impact environnemental. Et le

projet de Casep-Ga est effectivement assujéti à l'élaboration préalable de cette étude, parce qu'il entre dans la nomenclature de toutes les activités qui doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. Il est en rapport avec la nature même de l'activité prévue. Il s'agit d'une maison de pompes funèbres, qui va utiliser pas mal de produits chimiques, notam-

ment dans le traitement des corps. Qui va générer un certain nombre de déchets dangereux pour la nature humaine. Il faut naturellement prévoir des mesures pour mieux gérer lesdits déchets, pour éviter la contamination. Il faut prévoir des mesures pour que les activités ne portent pas atteinte à tous les praticiens, à tous les techniciens qui manipulent les produits. »

Vie des associations

"La Voix des Oubliés" entre bilan annuel et perspectives

FAE
Port-Gentil/Gabon

L'ORGANISATION non gouvernementale (Ong) de défense des libertés "La Voix des Oubliés" a tenu, le samedi 6 mai, à l'espace « American Corner » de la bibliothèque municipale de Port-Gentil, son assemblée générale annuelle. C'était en présence de nombreux membres et sympathisants, et de quelques chefs de quartiers invités pour être édifés sur les projets que cette Ong va déployer prochainement, à travers les quartiers de la capitale économique.

Du bilan moral présenté par Me Solange Yenou, présidente de cette organisation, on retiendra la mission principale que l'Ong s'est assignée à sa création en 2010, à savoir se préoccuper des prisonniers préventifs dont les délais de détention sont dépassés, et qui continuent à croupir dans les geôles, faute de pouvoir se payer les services d'un avocat, ou tout simplement parce qu'ignorants des délais de la détention préventive, qui sont de dix-huit mois maximum, avec prolongation pour les délits, et de vingt-quatre mois maximum avec prolongation pour les crimes. Au-delà, la détention devient illégale. C'est ainsi que, pour l'année écoulée, l'Ong a visité 288 détenus en situation de dépassement dans les prisons du Gabon, en a fait libérer 90 (contre 65 en



Photo : Sidonie AMBONGUILA

Solange Yenou, présidente de la Voix des Oubliés, lors de son exposé...

2015) et obtenu que 71 d'entre eux puissent être jugés. Le reste des activités de l'Ong a consisté à faire la visite des prisons, la sensibilisation dans les établissements scolaires du Secondaire dans les chefs-lieux de province, la diffusion d'affiches de prévention sur les délits et crimes récurrents, la diffusion du Guide du détenu édité par l'Ong, etc. Pour mener à bien son action, "La Voix des Oubliés" a bénéficié, en 2016, du soutien d'une Ong française, "Agir ensemble pour les droits de l'Homme" (AEDH), qui a financé les voyages à travers six prisons du Gabon. Elle a également reçu l'aide du Service de Coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Gabon, pour le financement de 2000 kits d'hygiène (savons antiseptiques, laist de toilette, crèmes anti-moustiques,

pâtes dentifrice, brosses à dents...) distribués à travers les neuf prisons du Gabon, et aussi du Lions 'Club Assala (financement de quinze matelas offerts aux mineurs de la prison de Port-Gentil). Ces contributions, a souligné l'oratrice, se sont avérées salvatrices, les modestes cotisations des membres étant loin de couvrir les besoins financiers de l'Ong.

LEVER LES ÉQUIVOQUES. Pour l'année 2017, "La Voix des oubliés" envisage l'organisation d'une caravane à travers tous les quartiers de Port-Gentil, pour vulgariser la loi sur l'assistance judiciaire, l'assistance et la défense d'une vingtaine de détenus des prisons de Libreville et Port-Gentil, la vulgarisation de la convention contre la torture et les traitements



Photo : Sidonie AMBONGUILA

... devant une assistance intéressée.

cruels et inhumains, l'organisation d'une caravane dans les établissements pour sensibiliser les élèves aux conséquences juridiques et les effets sur la santé des stupéfiants et autres comprimés qu'ils consomment inconsciemment.

L'Ong projette également d'œuvrer pour la construction d'une salle de formation pour la réinsertion des jeunes à la prison de Port-Gentil.

La participation aux débats des responsables de la Sécurité pénitentiaire de la prison de Port-Gentil a permis d'éclairer l'auditoire sur les conditions de détention des prisonniers, et de lever les équivoques sur un certain nombre d'allégations colportées par la rumeur publique. Ainsi, ont-ils assuré, les mineurs ne partagent pas les mêmes cellules que les adultes et ont leur quartier. Il en est de même des femmes.

Les détenus, contrairement à une idée répandue,

ne dorment pas à même le sol et disposent de mate-

las qui demandent simplement à être renouvelés, du fait de leur usure. Enfin, des efforts sont faits, même si les moyens sont insuffisants, pour accompagner les élèves en situation d'incarcération, y compris ceux qui doivent passer des examens scolaires, notamment le BEPC (Brevet d'études du premier cycle). L'Ong, toujours à la recherche d'un site pour y ériger son siège, en a profité pour lancer un appel aux pouvoirs publics et à toute personne pouvant l'aider dans ce sens.

